

DEC_0094_2025



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC CHRISTOPHE BARALLON

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;
VU l'arrêté n° 376-2023 portant délégation de signature à Monsieur Julien TIMON en qualité de troisième Maire-Adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

CONSIDERANT la programmation culturelle du festival des Mascarets 2025,

Le Maire décide de signer un contrat de cession avec Monsieur Christophe Barallon domicilié 10 rue Saint Rémy – 76590 Belmesnil pour un concert de l'artiste « Chris2Bar » place du Pot d'Etain le samedi 28 juin 2025 à l'occasion des concerts d'ouverture du Festival des Mascarets pour un montant de 1.000 €

Fait à Pont-Audemer, le 29 avril 2025

Pour le Maire et par délégation, le 3ème adjoint, en charge de la culture, du patrimoine, du tourisme et de l'animation



Julien TIMON

